

AU SECOURS

Une seule issue... la sortie !

L'édito du Secrétaire Général

**Ce qu'ils
proposent...
c'est de quitter
l'AFPA !**

Cela fait maintenant plus d'un an que nous avons commencé la négociation visant à réaliser de nouvelles élections professionnelles. Et deux DRH plus loin, nous sommes dans l'incapacité de donner une date pour un prochain renouvellement des équipes.

Pendant ce temps, la vie de l'AFPA continue et les réponses aux appels d'offres catastrophiques pour notre jeune agence se multiplient. Après AURA, ce sont les Pays de la Loire qui subissent le deuxième effet « CR pas cool ». On observe même un phénomène nouveau. Jusqu'à maintenant, nos échecs étaient dus à une politique des Conseils Régionaux favorisant le moins disant sans se préoccuper de la qualité des formations dispensées par les organismes de formation retenus.

En Pays de la Loire, la quasi-totalité de la mise a été remportée par nos « cousins » du Greta qui ont baissé les prix à un niveau irraisonnable. Conséquence, une cinquantaine de formateurs en AURA et plus de 70 en PDL se retrouvent sans activité. Et quelles mesures proposent les directions locales ? De la formation ? Des perfectionnements ? Des reclassements ? Des périodes en entreprise ? Non, rien de tout cela. Ce qu'ils proposent prioritairement c'est de quitter l'AFPA. Comme cela on élimine le problème RH, la masse salariale, on ferme la formation, le plateau technique et finalement on supprime toute chance de produire quand les financeurs auront enfin compris que ce n'est pas le prix qui compte, mais la qualité de la prestation et le retour à l'emploi qui s'ensuit.

NAVRANT !!!

C'est pour cela que la CFDT et d'autres organisations syndicales ont demandé et obtenu un CCE extraordinaire sur le sujet. Pour la CFDT, il n'est pas question de laisser carte-blanc aux directions régionales pour organiser, de gré à gré, avec les salariés, du dégagement individuel et sauvage !

La Direction Générale doit garder la main et réaffirmer le caractère National de notre agence en décrétant des mesures égalitaires, négociées avec les OS et vues en CCE.

C'EST INCONTOURNABLE !!!

Thierry Cheype Secrétaire Général Synafpa.

LE POINT
NÉGOs ?

LA SÉRIE NOIRE

DES NÉGOCIATIONS

MISES EN EXAMEN nombreuses sur le projet d'accord RPS

Au bout de 8 séances, nous avons étudié à peine plus de 50 % du texte !

L'instruction de ce dossier avance lentement à la recherche de notre ADN perdu : la place du collectif métier dans la prévention des RPS.

Malheureusement pendant ce temps là, les situations « de violence » envers les salariés sont toujours aussi fréquentes !

Surtout quand la direction cherche, de manière locale et individuelle, à étouffer le feu !

Adieu le collectif pour rechercher des solutions, bonjour la convocation individuelle pour cibler avec le salarié ainsi menotté, une libération anticipée (rupture conventionnelle, mise à la retraite...)

La Cfdt dénonce ces dérives et demande la mise en place rapide d'un processus national d'accompagnement transparent et négocié pour faciliter l'adaptation collective aux fluctuations de l'activité !

La Cfdt garde à vue ce dossier très sérieusement d'autant plus qu'il devrait reconnaître à terme l'usage pour tous, du droit à la déconnexion et au travail à distance !

En résumé, La Cfdt vous incite à appeler au secours vos élus, les CHSCT, le médiateur via vos représentants ou encore la cellule d'écoute psychologique : ne restez pas seul à tourner en rond dans votre cellule... Interpellez le collectif !

COMPLÉMENT D'ENQUÊTE sur l'avenant de l'accord formation

Nous étions sur le point de boucler cette affaire lorsque nos indics nous ont signalé que du fait d'appels d'offres infructueux, de très nombreux collègues allaient encore se retrouver à terre, pieds et poings liés, sans activité et que les directions mettaient en place « sous le manteau » des mesures locales en régions AURA et Pays de la Loire !

Colombo vite mis sur le coup, n'a malheureusement pas trouvé d'indices en faveur d'un accompagnement formation « musclé » dans ces propositions et fait remonter le risque de bavure sur le terrain !

La Cfdt a donc dénoncé un projet d'avenant insatisfaisant en l'état et demandé que, pour les personnels en sous activité ou sans activité :

- le CPF soit réalisé sur le temps de travail avec abondement si besoin,
 - le tutorat soit une activité alternative clairement proposée et reconnue,
 - la période de professionnalisation soit étendue de façon prioritaire, non seulement aux salariés sans activité mais également à ceux en sous activité,
 - le PIFQ fasse l'objet d'une mesure incitative.
- Le directeur de la formation va donc reprendre l'enquête sur ces bases et nous fera part de ses conclusions lors de la prochaine séance en septembre.





LE POINT
NÉCESSAIRE

À QUAND LA FIN DU SUSPENSE
de la série « élections professionnelles » ?

Même Miss Marple et Hercule Poirot réunis sont dans l'incapacité de présager de l'épilogue de cette affaire !

L'énigme est délicate à résoudre : la date des élections est soumise à la reconnaissance d'une U.E.S par accord par les syndicats ou à défaut par la DIRECCTE, elle-même soumise aux transferts des salariés dans les filiales, eux-mêmes dépendants d'un traité d'apport validé par le Conseil d'Administration et cela sans oublier, le grain de sable qui vient bloquer cette belle mécanique : la demande insistante de quelques syndicats, de créer des CE spécifiques dans chaque filiale !

Alors, chacun y va de sa pièce à conviction mais aucune position ne se dégage !

En attendant le transfert des salariés, on interroge sur le droit syndical, on auditionne sur la définition des établissements distincts, on interpelle sur les moyens des CE, on verbalise sur le vote électronique, on arrête quelques éléments mais surtout pas de date d'élections !

Fin 2017 n'est plus forcément l'hypothèse la plus avancée, certains balancent 2018 sans pour autant loger une date !!!

La Cfdt est donc en pétard... La transformation est engagée... De nouveaux élus doivent venir renforcer les équipes syndicales pour défendre des salariés de plus en plus menacés !

L' AUTOPSIE A COMMENCÉ !
sur l'égalité professionnelle

La direction est enfin sortie de sa planque pour nous disséquer des données importantes sur les écarts salariaux entre les hommes et femmes notamment par classes d'emplois.

Résultat, 1836 personnes sont ciblées par une discrimination salariale, avec un écart global de salaires de 9 à 10 % en défaveur des femmes ! Elle a par ailleurs avoué, contrainte et forcée, un budget « plancher » de 540 000 euros pour les trois prochaines années.

Pas besoin de cellule de dégrisement... C'est le même montant que celui consacré lors du précédent accord et on a vu le peu d'effet produit !

En revanche, la direction a oublié de passer au crible, ligne par ligne, le montant des régularisations à effectuer pour régler les inégalités de ces 1836 personnes et de dénombrer les personnes de plus de 60 ans discriminées, susceptibles de partir bientôt !

Nous devrions donc, d'ici fin juillet, avec ces indices précis, avancer sur l'établissement de portraits robots à traquer, pour venir à bout de toute discrimination salariale !

À signaler enfin que la direction a été épinglée par les boeufs carottes (Cf. la DIRECCTE) au motif qu'il n'y a plus, depuis plus d'un an, de dispositions à l'AFPA, en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes !

Pour plus de détails sur tous ces dossiers, merci de lire nos comptes rendus d'enquête produits après chaque interpellation de la Direction !

SOUS ACTIVITÉ À L'AFPA

CCE 21 juin 2017 EXTRAORDINAIRE

séance extraordinaire
sur la situation de sous
activité Pays de la Loire
et Auvergne-Rhône-
Alpes

Ce 21 juin se tiendra la cinquième séance extraordinaire d'instance CCE pour l'année 2017, afin d'évoquer les solutions envisagées pour gérer les situations de sous activité dans les régions Pays de la Loire et Auvergne/Rhône-Alpes.

Hormis le fait que cette instance ne se réunisse plus, pour l'essentiel, que pour traiter les questions d'actualité urgente, le sujet de ce CCE Extraordinaire de juin porte sur les pertes importantes d'activité en rapport avec les appels d'offres des Conseils Régionaux de ces deux régions. Cela représente respectivement 14M€ de perdu (sur un total de 20M€) pour l'AO du Conseil Régional d'Aura et 10M€ de perdu (sur un total 13M€) pour l'AO de son homologue de Pays de la Loire.

Ce sont donc des mesures d'accompagnement que les Directions Régionales ont préparé, concernant 55 formateurs (pour le moment) sur les six mois à venir en Aura et 75 formateurs plus 35 personnels d'accompagnement et d'encadrement pour la région Pays de la Loire.

Ce qui devait au départ s'envisager comme des mesures propres à ces deux régions devient donc une question d'ordre nationale comme l'a demandé l'intersyndicale de l'AFPA afin que les mesures d'accompagnement proposées soient connues de tous et débattues dans l'unicité des formes qu'elles peuvent revêtir au niveau national.

PAYS DE LA LOIRE

Hervé Marcault

110 salariés sans activité

*La stratégie « ça passe ou ça casse » de la Direction Régionale PDL lors de la réponse aux appels d'offres rend son verdict : **ÇA CASSE !***

Suite aux réponses de l'appel d'offre régional, la situation de l'AFPA en Pays de la Loire accuse une perte d'environ 10 millions d'Euros.

Cette fois la crise est telle que le nombre de formateurs impactés est de l'ordre de 75. Mais la Direction ne s'arrête pas là dans son estimation, en raison de l'importance de la diminution de chiffre d'affaires, l'effectif des services d'appui, de management est menacé aussi.

Ce qui amène la Direction à estimer aux alentours de 110 salariés sans activité dans les 6 mois à venir.

La Direction ne remet pas en cause sa stratégie dans cet appel d'offre...

Nous avons alerté à plusieurs reprises sur le risque d'une perte massive de contrat avec la Région Pays de la Loire. À l'époque la réponse de notre Direction était « ça passe ou ça casse ! ».

Pour casser, cela risque d'être le cas ! Les salariés font des efforts depuis plusieurs années pour tenter de remonter le CA. Tout le monde était sur le pont en 2016 pour atteindre un CA de l'ordre de 40 millions d'Euros. Nous savons aussi que d'autres régions sont en situations difficiles. Les salariés en Pays de la Loire sont très inquiets pour la fin de l'année et 2018. Ils attendent un message du national sur l'avenir de l'AFPA et le leur.

Nous sommes nombreux à ne plus avoir confiance dans notre Direction Régionale. Lors du CRE extraordinaire du 15 juin 2017 toutes les OS ont dénoncé cette situation dans une déclaration.

À ce jour les troubles psychosociaux sont nombreux. Nous alertons la Direction nationale sur son obligation de ramener des conditions de travail correctes pour tous les salariés.

